

Quatre fois plus de kinés facturent des suppléments

INAMI Toujours pas d'accord sur les tarifs

En un an, les suppléments facturés aux patients ont augmenté. C'est ce que révèle une enquête menée par Solidararis, sur la période entre janvier 2016 et janvier 2017. A l'origine de cette augmentation: l'absence d'un accord sur les tarifs.

Pour rappel, en janvier dernier, les trois syndicats de médecins représentatifs, l'AADM, le Cartel et l'Absym, avaient dénoncé l'accord médico-mutualiste 2016-2017, qui fixe entre autres les tarifs des consultations. A l'époque, les médecins n'étaient pas d'accord avec des mesures d'économies décidées « *de manière unilatérale* » par le gouvernement.

Conséquence du blocage donc: les suppléments facturés aux patients ont sensiblement augmenté.

Ce boom des tarifs concerne principalement les kinésithérapeutes. En 2017, un quart des kinés conventionnés facturent des suppléments supérieurs à 10 %. Ils étaient 7 % dans ce cas en

2016. Du côté des non conventionnés, la proportion est passée de 14 % à 38 %, en un an. L'association professionnelle des kinésithérapeutes Axxon demande d'appliquer un montant de 25 euros (au lieu de 22,26 euros) pour une consultation à leur cabinet et de 27 euros (au lieu de 22,65 euros) pour une visite à domicile.

Pour les dentistes et les médecins généralistes la proportion de suppléments facturés est restée stable ou a légèrement augmenté. En revanche, 37 % des médecins spécialistes conventionnés facturaient des suppléments supérieurs à 10 % en janvier 2017. Contre 28 %, seulement quatre mois plus tôt.

Pour le secrétaire général de Solidararis, Jean-Pascal Labille, « *même si l'augmentation des suppléments varie sensiblement selon les disciplines, ces chiffres montrent que c'est le patient qui paie l'absence* ». ■

C. Bq